

La séance est ouverte par une minute de silence à la mémoire de **Patrick COSTI** (RE à la DSBa Marseille) récemment disparu. Puis, le CE donne un avis favorable pour le départ en préretraite de Nicole **VERDIE-HEINTZMANN** (Toulouse) et pour le départ à la retraite de **Christian ESTEVE** (Albi). Le Comité leur souhaite une bonne retraite.

DÉCLARATION FO LCL

Depuis des années, **FO LCL** n'a de cesse d'indiquer à la Direction de LCL que **sa politique commerciale** et la forme de management qui l'accompagne sont de natures à conduire à des dysfonctionnements en matière de respect des procédures et de déontologie.

Actuellement, deux collègues viennent de se voir notifier leur licenciement suite à des manquements en matière de délégation, de procédures, de risques financiers pour LCL, et crainte de "médiatisation externe" en cas de suite judiciaire.

S'il est évident que des fautes ont été commises, la sanction du licenciement pour 2 jeunes salariés de LCL (5 ans d'ancienneté pour l'un et même pas 3 ans, alternance comprise, pour l'autre) s'avère particulièrement sévère et ne prend nullement en compte l'absence d'expérience, le manque de formation et de méconnaissance tant au niveau des contrôles que de l'appropriation de l'outil de travail. Cette sanction fait aussi **abstraction du contexte commercial particulier**, mettant en cause "un escroc apparemment de haute volée, et une équipe autour de lui", lesquels ont réussi à "endormir" la méfiance des deux salariés, mais apparemment d'autres personnes également, internes ou externes à LCL.

Enfin, la sanction ne tient nullement compte du **contexte de l'agence** concerné en matière de suppression d'UTP (même si alternants non intégré à l'effectif), de non remplacement d'UTP absent... et fait l'impasse sur les qualités commerciales et professionnelles mises en avant depuis leur embauche pour les deux personnes concernées. D'ailleurs de nombreux lotus, messages divers ont depuis de nombreux mois mis en avant les résultats (positifs) collectifs et individuels.

La responsabilité de la Direction dans l'affaire en cours est tout autant engagée que celle des personnes "licenciées", la sanction prise doit ainsi permettre d'éviter les "dommages collatéraux" comme l'on dit dans l'armée, et chacun aura bonne conscience de se dire "ils ont fauté, ils sont sanctionnés"...

Le système actuel est "pervers", le personnel du commercial, mais aussi de l'ensemble de l'entreprise sous des formes différentes, est tiraillé entre le respect du client, de ses besoins et attentes, c'est ce que l'on appelle le professionnalisme, et la production de PNB maximal, à court terme, pour satisfaire l'actionnaire principal CASA, et ses relais au sein de LCL au travers de l'encadrement supérieur !

La hiérarchie intermédiaire se trouve en permanence entre le marteau et l'enclume, avec le souci du respect de la déontologie et des procédures et la pression mise au quotidien en matière de production.

Par sa façon de gérer : "engueulades" un jour, "félicitations" un autre, opposition entre les "bons et les mauvais" salariés, les "relances plusieurs fois" par jour pour la remontée des résultats, la déclaration quotidienne de l'évolution de l'IPC des conseillers, la réalisation des objectifs avant même que l'action commerciale ne soit lancée officiellement, la parution de classements divers et variés **opposant tant les personnes que les métiers...**

la Direction est à la source même **des dysfonctionnements** constatés et sa responsabilité pleinement engagée, d'autant que légalement elle se doit de veiller à la **bonne santé, morale et physique, de son personnel.**

Ainsi, en agitant en permanence **le bâton et la carotte**, en ne donnant pas les moyens tant au personnel qu'à la hiérarchie de travailler dans de bonnes conditions et dans le respect des normes et procédures internes comme externes (MIF...) pour **FO LCL** la Direction est responsable de la

dégradation de la situation. De plus en plus de personnes sont en "souffrance", en perte de "reconnaissance", "culpabilisant" sur leurs performances alors qu'ils ne sont en rien décideurs des moyens attribués pour atteindre les objectifs fixés, à plus forte raison dans un contexte de crise financière et économique.

Sur ce dossier où deux collègues perdent leur travail à 31 et 21 ans, l'on assiste à l'opération "**parapluies de Cherbourg**", et le vieil adage "selon que vous serez puissants ou misérables"...trouve ici toute sa "saveur" et de fait la sanction ne sera pas la même !!!

FO LCL ne restera pas inactive face à cette politique :

- qui conduit bon nombre de salariés vers des sanctions dont la responsabilité incombera en premier à la Direction,
- qui a des conséquences importantes sur la santé de nombreux collègues
- qui ne permet pas de répondre aux attentes de la clientèle par un service de qualité
- qui participe à la montée des incivilités de la part des clients et prospects
- qui est génératrice de discrimination et de harcèlement

FO LCL demande à la Direction de LCL et du Midi d'ouvrir de véritables négociations sur ces **thèmes majeurs** que sont les conditions de travail, la notion d'objectifs, de respect des procédures et de la déontologie et de reconnaissance du salarié par rapport à son investissement, son professionnalisme, son expérience, et que les différentes Chartes mises en place au niveau de l'entreprise ne servent pas uniquement à donner une "image" d'entreprise sociale pour l'extérieur !

FO LCL espère ainsi que l'on évitera des situations extrêmes comme celle que l'on vient de connaître sur le secteur de la DSBA à Marseille.

Aussi, et pour montrer sa désapprobation face à la situation actuelle, et aux dangers qu'elle suscite, le **Représentant Syndical FO LCL quitte la séance plénière du mois de juin** et l'organisation se prononcera sur l'attitude à tenir.

=====

FONCTIONNEMENT DU CE

Vos élus **FO LCL** font voter un avenant portant l'âge des ayants droits (enfants) de 18 à 21 ans pour bénéficier des activités du

CE (avenant voté à la majorité, la CFDT s'abstenant)

RESSOURCES HUMAINES

Auxiliaires de Vacances : Identique en budget à 2008 :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| ○ HAPO 64 MOIS | ○ BANQUE PRIVEE 2 MOIS |
| ○ MPS 69 MOIS | ○ ETAT MAJOR DDR 2 MOIS |
| ○ MPN 33 MOIS | ○ BDEF 2 MOIS |
| ○ GARD LOZERE 15 MOIS | ○ DSBA 0 MOIS |

FO LCL dénonce la politique de la DSBA qui pour économiser des auxiliaires de vacances, demande au personnel de reporter leur jour de RTT

L'aide au Transport Collectif : suite à nos diverses interventions, le CGAP a convenu d'assouplir sa position sur les traitements des dossiers (Si vous rencontrez toujours des problèmes, vous rapprochez de vos élus **FO LCL**)

Régime de Travail des Équippers Volants : la Direction souhaite harmoniser les horaires des équipiers volants à l'intérieur des deux régimes de travail (lundi/vendredi et mardi/samedi) afin que ceux-ci aient un horaire collectif de référence et ce sans modifications du régime de travail

- Mardi/Samedi : 8h25-12h25/13h25-17h35 (8h25-12h35 le samedi)
- Lundi/vendredi : 8h25-12h35/13h40-17h20 (17h10 le vendredi)

RESTAURANT D'ENTREPRISE TOULOUSE

La Direction ayant décidé de fermer au 30.09.2009 le Restaurant d'Entreprise de Toulouse, elle présente un dossier de transfert sur le Restaurant Inter Administration qui se trouve cité Administrative de Toulouse proche de l'immeuble Compans Caffarelli.

La Direction veut rendre obligatoire l'accès au "RIA" au seul personnel de la DSBA et laisser le choix aux autres directions et services (DdR, DR MPS, BDEF, RH, Logistique, DRIF, SCPR, Homme Sécurité) entre le Ticket Restaurant et l'accès au "RIA".

FO LCL considère cette position de la Direction comme discriminante et demande que **TOUT LE PERSONNEL** de l'immeuble Compans Caffarelli puisse avoir le choix.

BILAN SOCIAL & TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour ces deux dossiers l'ensemble des élus du CE ont refusé la consultation car :

- Bilan social : déjà voté en CCE et consultation du CE aurait du intervenir avant le 30 avril
- Taxe d'Apprentissage : déjà versée aux établissements (février) et impossibilité pour le CE de faire des propositions.

TRAVAUX, TRANSFERTS, CRÉATIONS ET AUTOMATISATIONS, FERMETURES, MODIFICATIONS D'HORAIRES

					VOTE		
AGENCES	TYPE TRAVAUX	DEPART TRAVAUX	DUREE TRAVAUX (en mois)	COMMENTAIRES	SNB	CFDT	FO LCL
Uzès	Travaux	Juillet 2009	4,5	Suppression d'un poste à l'accueil	Contre	Contre	Contre
Pont Saint Esprit	Travaux	4ème trimestre 2009	4		Pour	Refus de vote	Contre
Perpignan Las Cobas	Travaux	?	4	Suppression de la salle des coffres	Pour	Refus de vote	Abstention
Palavas	Travaux	entre octobre et avril (probablement 2010)	5		Présentation du dossier		
Alès*	Travaux		4	2 phases de 2 mois chacune	Présentation du dossier		
Revel	Travaux		4		Pour	Refus de vote	Abstention
Modifications d'Horaires							
	Anciens Horaires	Nouveaux Horaires			SNB	CFDT	FO LCL
Albi la Pérouse	Mardi/Vendredi 8h20-12h05 13h25-17h45 Samedi 8h15- 12h45	A compter de Septembre 2009 Mardi/Vendredi 8h25 – 12h25 13h25 – 17h 35 Samedi 8h25- 12h35			Pour	Pour	Pour
StGaudens	Lundi/Vendredi 8h25 – 12h15 13h30 – 17h28	A compter du 7 juillet 2009 Mardi/Vendredi 8h20 b- 12h35 13h40-17h40 Samedi 8h20 – 12h10			Pour	Contre	Abstention
Alès	Lundi/Vendredi 8h00 – 17h18	Lundi/Vendredi 8h20 – 12h35 13h40 – 17h10		Dossier incomplet, reporté au mois de juillet			
Fermetures d'Agences (Ce sont les SOLDES)							

Thuir	Fermeture Octobre 2009	Présentation des dossiers FO LCL déplore vivement la fermeture de ces bureaux périodiques car, depuis des années, la Direction n'a rien fait pour les pérenniser (bien au contraire)
Banyuls	Fermeture Septembre 2009	

*ALES

La réunion de ce jour du Comité d'Établissement du Midi prévoyait une information en vue d'une consultation sur le projet de rénovation légère avec automatisation de l'agence d'Alès.

A 16h, ce jour, 23 juin 2009, le Comité d'Établissement MIDI est informé de la présence d'amiante friable au 2^{ème} étage de l'agence d'Alès 3331, suite à un rapport de repérage d'amiante, **datant du 5.11.2008**.

En date du 7 mai 2009, le CHSCT du Gard/Lozère est informé pour la première fois de la présence d'amiante et a demandé, comme le prévoyait le rapport du 05/11/2008, le confinement ou le retrait de l'amiante au plus tôt, une information auprès du Personnel de l'agence d'Alès et auprès de la médecine du travail.

A ce jour, **23 juin 2009** rien n'a encore été fait : Personnel informé par lotus et un verrou devait être placé sur la porte, mais toujours pas de confinement et la médecine du travail non informée.

C'est pourquoi, vos élus **FO LCL** du Comité demande à la Direction de faire le nécessaire immédiatement sans quoi le CHSCT exercera son droit d'alerte pour faire fermer l'agence. Par ailleurs, vos élus **FO LCL** vous informent qu'ils vont se rapprocher de la Médecine du Travail, de la CRAM et de l'Inspection du Travail pour connaître leur position sur ce sujet.

A la demande de vos élus **FO LCL** de savoir pourquoi, à ce jour, malgré une expertise amiante du 05/11/2008 demandant un confinement du grenier ou un retrait de l'agence, RIEN N'A ETE FAIT, seul un silence de la Direction a répondu.

Vos élus **FO LCL** ont rappelé à la Direction qu'elle était légalement responsable de la santé des salariés. Toujours soucieux de la santé et des bonnes conditions de travail du Personnel de LCL, vos élus **FO LCL** ne manqueront pas de vous tenir informés sur ce dossier et se tiennent à votre disposition pour toute question à ce sujet.

A **17h**, la Direction nous informe que les travaux de confinement seront réalisés le 24 juin 2009 à 9h30.

Le 24 juin 2009 les travaux de confinement sont enfin réalisés.

Les membres **FO LCL** déplorent qu'il ai fallu attendre le 23 juin 2009 et leur intervention pour que la Direction fasse le nécessaire alors que le rapport d'amiante date du 5.11.2008 et que le CHSCT n'a pas été informé dès réception de ce rapport.

Vos élus **FO LCL** demandent à tout le personnel de l'Agence d'Alès (actuels et anciens) de se rapprocher de la Médecine du Travail en cas de problème de santé

PROCHAINE RÉUNION LES 21 & 22 JUILLET 2009

Vos élus **FO LCL** souhaitent à tous ceux qui partent de bonnes vacances et du courage à ceux qui ne partiront que plus tard

VOS REPRESENTANTS **FO** AU C.E :

PATRICK LYONNE (TARBES) 06.78.07.81.67. - PIERRE BARRAL (MONTPELLIER) 06.79.07.39.54
 JEAN-MARIE SANCHEZ (CARCASSONNE) 06.84.99.92.67 - KARINE BORE (NIMES) 06.20.20.66.93.
 MARIE-ANTOINETTE GAUTIER (TOULOUSE) 06.31.87.02.05. - THIERRY CHATELUS (TOULOUSE) 06.76.72.72.11
 JEAN-MARIE COLL (MONTPELLIER) 06.07.73.69.58. - ALAIN FERNANDEZ (ALBI) - 06.76.72.72.29
 BERNARD GIBOULON (AUCH) 06.77.05.50.02 - JEAN-PAUL CONTIVAL (TOULOUSE) 06.17.81.05.78



Bulletin à découper et à retourner à votre **Délégué Syndical FO LCL** ou à
 Jean-Marie COLL CSR FO LCL Midi Tel 0467203106 ou 0682191233 - Fax 0467203175 ou 0677856917
 Site Internet : <http://www.fo-lcl.fr> E Mail : folclmidi.jmcoll@orange.fr

NOM :

PRENOM :

AGENCE OU SERVICE :

DIRECTION :

Désire :

ADHERER A **FO LCL** (1) //

RECEVOIR LES INFORMATIONS **FO LCL**